



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 56376

Texte de la question

M. Michel Terrot interroge M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, sur le dispositif qui exonère totalement de charges patronales toute nouvelle embauche au niveau SMIC pour les TPE en 2009. Cette mesure, qui fait partie intégrante du plan de relance, connaît un vif succès : début mai cette mesure avait déjà bénéficié à 200 000 embauches. Selon une enquête IFOP-Fiducial de fin février, 32 % des dirigeants de TPE affirment que la mesure les incite à embaucher. Sur la base de plusieurs enquêtes déclaratives de ce type, la création nette d'emplois pourrait aller jusqu'à 60 à 70 000 emplois. Quoiqu'il en soit, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois qui seront créés ou sauvegardés en 2009, contribuant ainsi de manière significative à l'impact sur l'emploi du plan de relance. Devant de tels résultats il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de prolonger cette mesure en 2010.

Texte de la réponse

Le dispositif « zéro charges TPE » permet de compenser, sur une période maximum de douze mois suivant l'embauche, toutes les contributions patronales versées par les entreprises de moins de dix salariés, dites très petites entreprises (TPE) intégralement financée par l'État au titre de crédits du plan de relance, cette aide, ciblée sur les emplois à bas salaires (jusqu'à 1,6 fois le SMIC), a bénéficié jusqu'à présent à plus d'un million d'embauches. Cette aide tout en aidant les recrutements, a également soulagé la trésorerie des très petites entreprises. Cette mesure représente un effort financier très important pour l'État (750 millions d'euros sur la période 2009-2010). Cette mesure qui devait initialement s'arrêter au 31 décembre 2009 a été prolongée de six mois. Cette aide temporaire dure ainsi jusqu'au 30 juin 2010, étant entendu que toutes les embauches réalisées jusqu'à cette date bénéficieront d'une aide sur douze mois. Cette mesure continuera donc à soutenir l'emploi dans les TPE en 2010.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56376

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Plan de relance

Ministère attributaire : Plan de relance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7365

Réponse publiée le : 13 juillet 2010, page 7924